



PRÉFET DU NORD

Lille, le 11 janvier 2013

Communiqué de presse

MOUVEMENT DU COMITE DES SANS-PAPIERS :

APRES LA CODRESE DU 10 JANVIER, LE PREFET PROPOSE UNE SORTIE DE CRISE



Le préfet du Nord a réuni la commission consultative départementale de réexamen des situations administratives des étrangers (CODRESE) le jeudi 10 janvier.

Cette réunion a permis de demander aux neuf associations membres (Emmaüs, Ligue des droits de l'Homme, Secours catholique, CIMADE, MRAP, AIDA, Voix de Nanas, Parce que des hommes y vivent, SAFFIA) de prêter assistance, pour les démarches en préfecture, aux personnes qui n'ont pas encore déposé de dossier.

Dans ce cadre, le préfet du Nord s'engage à examiner au cas par cas tous les dossiers qui seront déposés afin d'apprécier chaque situation. Chaque dossier complet fera l'objet d'une remise de récépissé qui ne préjuge pas de la décision définitive, conformément à la loi.

Dès lors que les dossiers auront été déposés, un calendrier échelonné des examens et des réponses individuelles sera établi, en liaison avec les associations. Les dossiers les plus urgents sur le plan de la situation des intéressés seront traités dans les 15 jours.

Les dossiers feront l'objet, dans le cadre des textes en vigueur, d'un examen bienveillant qui se définit comme la prise en compte de toutes les réalités personnelles du demandeur et non pas comme la régularisation systématique sans dossier. En effet, aucune décision d'admission au séjour ne peut intervenir, conformément à la règle du cas par cas acceptée par tous, sans un minimum de dossier, ce que chacun peut comprendre.

Pour les demandes ayant fait l'objet d'un refus, les personnes peuvent saisir une des associations membres de la CODRESE afin que leur dossier puisse être examiné par cette commission. Son règlement intérieur est en cours d'aménagement afin de poursuivre de manière féconde le dialogue avec les associations. Si une association membre saisit le préfet, celui-ci accepte d'inscrire à l'ordre du jour de la CODRESE un débat sur l'arrivée d'une nouvelle association.

A ce jour, compte tenu de l'augmentation du nombre de dossiers reçus, en plus des 9 personnes régularisées et des personnes demandeur d'asile qui sont actuellement en situation régulière, le préfet estime possible de régulariser 7 dossiers supplémentaires.

Le préfet renouvelle son appel à l'accélération du dépôt des dossiers par les demandeurs.

S'agissant de la situation sanitaire, le préfet constate qu'elle se dégrade très rapidement et qu'elle devient alarmante. Des responsables du comité des sans-papiers ont empêché hier soir la maraude de la Croix rouge de pénétrer dans la tente afin de prendre contact avec les personnes participant à ce mouvement et le SAMU a constaté ce jour une diminution brutale des sollicitations du service des urgences par ces mêmes personnes. Si une telle situation devait se poursuivre, le préfet n'hésiterait pas à prendre toutes ses responsabilités.